

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2806

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : Requalification de la rue du Charroi - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Roger-Dalbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2806**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **Requalification de la rue du Charroi - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté a approuvé, par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, l'inscription de l'opération de requalification de la rue du Charroi à Saint Romain au Mont d'Or, à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014.

La rue du Charroi est une voirie à double sens, étroite, dépourvue de trottoirs, utilisée comme voie de transit inter-quartiers et bordée de maisons de village. Sur cette voie, le cheminement des piétons désirant accéder aux transports en commun situés route Neuve est dangereux et le stationnement est sauvage.

Le projet prévoit donc :

- la réalisation d'un trottoir au nord de la voie,
- l'organisation du stationnement côté sud en créant des zones de circulation alternée,
- l'aménagement d'un parking sur une parcelle appartenant à la Communauté urbaine de Lyon.

Le projet ne nécessite pas d'acquisitions foncières.

La réalisation des travaux est prévue pour le deuxième semestre 2012.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 400 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et l'aménagement de 2 carrefours avec des plateaux surélevés.

La rue du Charroi étant située à proximité d'un monument historique, le projet a été soumis à l'architecte des Bâtiments de France qui a préconisé l'usage de matériaux nobles (bordures en calcaire, revêtements trottoirs et plateaux en béton désactivé ainsi que des soutènements en pierre sèche).

Le coût global des travaux s'élève à 1 050 000 €. Par délibération n° 2010-1647 du Conseil du 6 septembre 2010, le Conseil a décidé de l'individualisation d'autorisation de programme globale pour un montant de 40 000 € TTC en dépenses.

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'approuver l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour la phase travaux pour un montant de 1 050 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue du Charroi à Saint Romain au Mont d'Or.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 6 septembre 2010 sur l'opération n° OP09O2175.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 050 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 090 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.